



N

comme
les noms de lieux et de personnes
la quête des origines

par Éva Buchi

Un nom propre, cela ne veut rien dire !

Les tentatives de définir le nom propre sont multiples. La première est d'ordre typographique : est appelé nom propre tout nom qui prend une majuscule. Si cette équivalence – il ne s'agit pas d'une définition : la règle orthographique présuppose une délimitation préalable – est *grosso modo* satisfaisante pour le français contemporain, elle pose des problèmes pour d'autres langues, même romanes (en portugais, les noms de mois s'écrivent avec majuscule), ainsi que pour des états anciens du français (dans les manuscrits du Moyen Âge, les noms communs pouvaient être écrits avec majuscule, et les noms propres avec minuscule). Mais il y a plus grave : inscrire la définition du nom propre dans l'écrit équivaut à circonscrire son apparition aux langues de culture écrite, ce qui est trop réducteur. Personne ne conteste que le kognagui, langue orale du Sénégal, possède des noms propres, ou que le français en a connu avant (et indépendamment de) son passage à l'écrit. D'autres critères allégués sont celui du caractère prétendument intraduisible des noms propres (que des doublets onomastiques comme fr. *Rennes*/bret. *Roazon*, fr. *Neu-*

châtell/all. *Neuenburg* ou fr. le roi *Baudouin*/néerl. *Koning Boudewijn* viennent infirmer), celui de son incompatibilité avec l'article (mais le français familier connaît bien des emplois comme *l'Annie*, *le Bernard*, et que dire d'un énoncé comme « Le Racine des pièces bibliques ne vaut pas celui des tragédies » ?), ou encore celui de l'unicité du référent (qui s'applique sans doute pour *Lyon*, nom d'une seule ville, mais certainement pas pour *Marie*, nom de beaucoup de femmes). Le critère le plus satisfaisant est cependant d'ordre sémantique : les noms propres ne signifient pas, ou du moins ils ne signifient pas de la même manière que les noms communs. *Cycliste* peut se définir par « personne qui se déplace à bicyclette ou qui pratique le sport de la bicyclette », tandis que le nom de famille *Poulidor* ne renvoie pas à une classe de personnes qui ont des traits définitoires en commun. Pourtant, s'il est possible de dire d'un coureur cycliste : « C'est un Poulidor », c'est bien que *Poulidor* véhicule un certain sens (allusion aux exploits sportifs de Poupou et/ou à sa position d'éternel second). Pourtant, à la différence des noms communs, ce sens ne concerne pas les caractéristiques inhérentes du référent, mais seulement certains de ses attributs : un Poulidor n'est pas un clone de Raymond Poulidor, mais quelqu'un qui possède l'une ou l'autre des qualités que l'on reconnaissait au célèbre coureur. Bien évidemment, le sens connotatif (c'est ainsi qu'on appelle techniquement ce sens particulier) que les noms propres peuvent véhiculer n'a aucun rapport avec leur étymologie. En dernière analyse, la vraie nature du nom propre réside non pas dans le discours ou dans la langue, mais dans notre manière d'appréhender le monde, autrement dit dans la cognition. En associant un nom propre (de lieu ou de personne) à un particulier, on le désigne directement, sans l'intermédiaire d'un concept, d'un faisceau de propriétés qu'il partagerait avec d'éventuels autres membres de sa catégorie. Ainsi, les Marie n'ont en commun – à part le fait d'être des femmes, caractéristique qu'elles partagent avec

les Valérie, les Doriane et autres Nadège – que de s'appeler *Marie* (ce qui n'est nullement innocent : de la part des parents, le choix de ce prénom peut traduire une référence à la simplicité, à la pureté, ou encore à la sainteté). De façon analogue, le commun dénominateur de tous les *La Ferté* est de désigner des localités mineures (FRA/Ardennes, Cher, Indre, Jura, Nièvre, Somme) – caractéristique qu'ils partagent avec beaucoup de noms de lieux. Contrairement aux noms communs comme *cycliste* ou *village*, aucun concept ne les réunit tout en excluant toute autre entité. Il est donc inexact de dire que tel nom de lieu ou de personne signifie ceci ou cela : c'est l'étymon – le mot du lexique qui est, directement ou indirectement, à l'origine du nom propre – qui signifie, tandis que le nom propre ne fait que désigner.

Des « super-forteresses » et autres possessions : la stratification historique de la toponymie gallo-romane

Peu soumis au besoin d'expressivité du langage et influencés par des phénomènes de mode qu'une seule fois, lors de leur formation, les noms de lieux constituent la partie la moins mouvante, la plus conservatrice du langage. Ainsi, on relève dans le stock toponymique des pays francophones des vestiges, bien plus nombreux que dans le lexique, des différentes langues qui y furent parlées anciennement, et même de celles, comme le gaulois, qui sont éteintes depuis bien des siècles. Ainsi, en fonction de l'époque de leur formation et de la région concernée, les noms de lieux en question représentent la fixation d'un élément appartenant à telle ou telle langue d'origine. Le tableau suivant schématise l'ordre des langues parlées successivement sur le territoire de l'ancienne Gaule, en partant des langues préceltiques, dont la toponymie fournit souvent le seul témoignage, jusqu'au français, omniprésent à l'époque contemporaine.

domaines → temps ↑	domaines romans			domaines non romans
	domaine français (France du Nord /Wallonie/ Jura suisse)	domaine franco-provençal (Forez, Dauphiné, Savoie/Suisse romande sauf Jura)	domaine occitan (midi de la France)	Alsace et Lorraine germanophones Flandres Bretagne
hégémonique au moins depuis la Révolution	FRANÇAIS			
depuis le VIII ^e siècle <i>au plus tard</i> (de moins en moins au XX ^e siècle)	parlers d'oïl (français)	parlers franco-provençaux	parlers occitans	germanique : allemand (dont alsacien) flamand (néerlandais) celtique : breton
autour de 500 (langues parlées par des non-autochtones venus s'établir en Gaule)	ancien bas francique	burgonde (gothique ?)	gothique	
	(langues germaniques, non adoptées par la population autochtone)			(langues adoptées par la population autochtone)
II ^e (Sud)/I ^{er} (Nord) siècle av. J.-C. - VIII ^e siècle apr. J.-C. <i>au plus tard</i>	LATIN ET PROTOROMAN(S) (ancêtre(s) du français, du franco-provençal, de l'occitan, et - dans les Pyrénées-Orientales, du catalan)			
env. 300 av. J.-C. - 200 après J.-C. <i>au minimum</i>	gaulois (langue celtique)			
depuis une date indéterminée	langues préceltiques (dont l'une s'est maintenue au Pays Basque)			

Tableau 1. Les langues parlées sur le territoire de l'ancienne Gaule

Bien peu de toponymes remontent de façon sûre à la couche préceltique. La comparaison avec l'espagnol (dans cette langue, *nava* veut dire « plaine entre montagnes ») permet de faire remonter une série de noms de lieux à un « préceltique indo-européen » **nava*, qui devait avoir le sens de « vallée » : *Naves* (FRA/Allier, Corrèze, Savoie, etc.), *Naives-en-Blois* (FRA/Meuse), *Naives-Rosières* (FRA/Meuse) ; en effet, les localités ainsi dénommées sont toutes situées dans une combe.

La couche celtique est notamment représentée par la série des noms de lieux formés sur le gaulois **dunum* « mont, enceinte fortifiée », par exemple le type *Verdun* (FRA/Ariège, Aude, Meuse, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne) qui fait intervenir la particule intensive **ver* – le chanoine Nègre glose par « super-forteresse », formule qui ne manque pas de piquant quand on pense aux événements de 1916.

La toponymie de l'ancienne Gaule de l'époque romaine (latine) est intimement liée à l'appropriation privée et à la confection du cadastre : bon nombre de toponymes créés pendant cette période sont d'anciens noms d'exploitations agricoles formés du nom du propriétaire affublé d'un suffixe, un élément *fundus* (« domaine, propriété ») ou *villa* (« ferme ») étant sous-entendu. Trois suffixes latins sont particulièrement fréquents : *-(i)acum* (dans l'ensemble du domaine), *-anum* (surtout en Occitanie) et *-anicum* (surtout dans le Massif central). Pour le premier, on relève par exemple, formés sur le nom de personne ALBINUS, les noms de lieux *Aubigny* (FRA/Deux-Sèvres) et *Albignac* (FRA/Corrèze) ; formé sur LAURENTIUS, *Lorcé* (BEL/Liège) ; ou, formé sur MARTINIUS, le toponyme *Martigny* (SUI/Valais). Les suffixes *-anum* (*Draguignan*, FRA/Var, de DRACONIUS + *-anum*) et *-anicum* (*Jullianges*, FRA/Haute-Loire, de JULIUS + pluriel *-anicas*) ne se retrouvent quasiment que dans le domaine occitan, où la romanisation a été plus précoce et plus dense que dans le Nord.

La couche germanique, si elle atteste la présence sur notre sol de langues appartenant à un groupe nettement distinct des langues romanes, se rapproche de la couche gallo-latine par son caractère foncier : la majorité des noms de lieux formés à cette époque représentent des noms de domaines dans lesquels s'est fixé à jamais le nom du (premier ?) propriétaire. Ainsi *Posanges* (FRA/Côte-d'Or), nom d'une commune actuelle formé avec le suffixe d'origine germanique *-ing*, désignait à l'origine un domaine appartenant à un certain *Boso, Rabastens* (FRA/Tarn) celui d'un nommé (*H*) *ratgast*. On retrouve ce même suffixe *-ing*, sous des formes régionales variables, en Wallonie et en Suisse romande : *Gobertange* (BEL/Brabant wallon), domaine d'un personnage appelé *Godabert* ; *Berlens* (SUI/Fribourg), ancienne possession d'un nommé *Berilo*.

À partir de l'avènement des Capétiens, et durant tout le Moyen Âge, les nouvelles fondations prennent des noms empruntés aux langues parlées par la population : français au nord de la Loire, occitan au sud, franco-provençal à l'est du domaine (autour de Lyon et de Grenoble et dans la majeure partie de la Suisse romande). Les toponymes de cette couche contiennent souvent l'article, catégorie grammaticale inconnue du latin ; ainsi les *La Ferté* du nord de la France, qui remontent à l'ancien français *ferté* au sens de « forteresse », ou les *Labastide* du Midi, qui se rattachent à l'occitan *bastida* « métairie ; fortification ». D'autre part, le modèle de composition évolue, l'ordre repris aux langues germaniques (*Guyancourt* [FRA/Yvelines] < NP GUDINUS + latin tardif *cortis* « domaine » ; cf., en domaine alsacien, *Rixheim* [FRA/Haut-Rhin] < NP RICHINI + germanique *heim* « ferme ») étant de plus en plus concurrencé par l'ordre roman. Ainsi *Mézidon-Canon* (FRA/Calvados) remonte à l'ancien français *mes*, au sens de « ferme », précisé par le nom de personne *Odo* (la première attestation du nom de lieu, du XI^e siècle, porte la forme *Mesodon*). À un niveau abstrait, ce nouveau type de formation pourrait être rendu par « domaine-Odo » (dé-

miné + déterminant), alors que celui de l'époque germanique répondait au type « Gudinus-domaine » (déterminant + déterminé). Mais, même si l'ordre d'apparition des deux éléments est souvent inversé, le fait marquant reste l'importance des noms de domaines : le système de dénomination demeure ancré dans la propriété foncière.

La couche la plus récente de notre toponymie est constituée des noms de lieux issus d'une francisation de toponymes d'origine allophone. Ainsi *La Feuillée* représente la traduction du nom breton (*an Folléd*) d'une commune du Finistère, *La Teste de Buch* (FRA/Gironde) celle du nom gascon *Cap de Buch* (à interpréter en « capitale du pays de Buch »).

Des Petit, Robert et Larousse : la catégorisation étymologique de l'anthroponymie gallo-romane

Si la toponymie des pays francophones d'Europe garde encore aujourd'hui des traces des différentes langues parlées successivement sur leur territoire, leur anthroponymie a moins de profondeur historique. Rien ne subsiste des noms de personnes préceltiques, pas plus que des *Dagodurnus, Nertomaros* et *Vercingétorix* des Gaulois. Quant au système complexe latin (prénom, éventuellement gentilice, et surnom : *Caius Julius Caesar*), il fut sacrifié sur l'autel du christianisme, qui exigeait des convertis qu'ils adoptent un nouveau nom, latin ou germanique, païen ou religieux, pourvu que fût effacé tout lien explicite avec la personne avant sa conversion. Ce système à nom unique, qui correspondait d'ailleurs aux habitudes des Germains, s'imposa dès le haut Moyen Âge ; il s'agit là des ancêtres de nos prénoms. Assez naturellement, l'anthroponymie latine, abandonnée dans sa structure, fut par la suite délaissée dans ses unités constituantes au profit des noms germaniques. En effet, si le prestige de la culture latine incita les Germains à venir s'installer en Gaule à abandonner leurs langues

maternelles respectives, c'est l'inverse qui se produisit pour l'anthroponymie : les noms d'origine germanique furent la grande mode du Moyen Âge (dès le VI^e siècle pour certaines régions, au IX^e siècle sur l'ensemble du territoire). En règle générale, ils étaient composés de deux éléments, que le locuteur moderne ne distingue plus dans leur représentant roman : *Bern-* « ours » + *-hard* « dur, fort » > *Bernard*, *Hrod-* « gloire » + *-berht* « brillant, illustre » > *Robert*, *Land-* « pays » + *-berht* « brillant, illustre » > *Lambert*, *Ric-* « puissant » + *-hard* « dur, fort » > *Richard*. Les noms germaniques finirent par évincer presque complètement le stock des noms latins, mais ces derniers vécurent une sorte de renaissance à partir du XI^e siècle, quand on commença à avoir recours à des noms de saints comme noms de baptême (*Laurent* < *Laurentius*, *Martin* < *Martinus*, à côté de noms bibliques comme *Simon* et *Thomas*) – pratique rendue obligatoire en 1563 par le concile de Trente et qui perdura en grande partie jusqu'au XX^e siècle.

Or le culte des saints engendra un tel appauvrissement du fonds des noms de baptême que les homonymies fâcheuses se firent trop nombreuses. Dans un souci de distinguer les différents porteurs d'un même nom, les actes ajoutèrent ainsi diverses précisions, à commencer par la filiation, au nom de baptême : *Stephanus Martini unicus filius* (littéralement, « Étienne, l'unique fils de Martin », attestation relevée au milieu du XI^e siècle à Vendôme). Par élision de *filius*, on aboutit à des chaînes onomastiques comme *Petrus Martini* (« Pierre de Martin », au XIII^e siècle à La Rochelle). À côté du nom du père, on fait mention du métier exercé, du lieu d'habitation ou d'origine, ou d'un élément de description de la personne. Ces surnoms, dont l'usage s'imposa à la fin du Moyen Âge, sont à considérer comme les ancêtres de nos noms de familles actuels. Mais dans un premier temps, ils n'étaient pas transmissibles : les fils portaient un second nom différent de celui de leur père. La fixation des surnoms – comme noms de famille héréditaires, encouragée par la tenue de registres paroissiaux

dans le but d'établir la filiation – fut plus ou moins rapide selon la couche sociale (elle partit de la noblesse pour atteindre, après les bourgeois, les paysans), l'habitat (elle concerna les citadins avant les ruraux) et la région (l'Ouest avant l'Est). Ce n'est qu'après la Révolution que le nom de famille devint presque entièrement immuable.

Nos noms de famille actuels se subdivisent en quatre catégories nettement distinctes. La première comprend ceux qui se rattachent à un nom de personne, plus précisément à un nom de baptême (*Martin*, *Robert*, *Simon*) ; en règle générale, c'est celui du père du premier porteur, d'où le terme technique de patronyme, les noms de famille comme *Martine*, *Lamartine* étant appelés des matronymes. La deuxième catégorie réunit ceux qui remontent à un nom de lieu et qui représentent donc la fixation de chaînes anthroponymiques mentionnant le lieu de résidence ou d'origine du premier porteur. Contrairement à ceux de la première catégorie, que l'on relève sur des aires assez vastes, ces derniers sont en général très fortement implantés dans une région donnée, tel le nom de famille *Maulévrier* (restreint presque exclusivement au Maine-et-Loire et aux Deux-Sèvres), qui se rattache au toponyme *Maulévrier* du Maine-et-Loire. La troisième catégorie est constituée par les noms de famille d'origine lexicale, qu'il s'agisse de noms de métiers (par exemple la série des noms se rattachant aux dénominations du forgeron : *Fabre*, *Fabret*, *Faivre*, *Faure*, *Faurel*, *Favre*, *Favrichon*, *Fèvre*, *Lefebvre*, *Lefevvre*), de noms rappelant la situation de la maison du premier porteur (*Dubois*, *Dumont*, *Dupont*) ou de sobriquets plus ou moins moqueurs (*Petit*, *Dupetit*, *Petitot* ; *Roux*, *Leroux*, *Larousse*, *Rousseau*, *Rossinot* ; *Sot*, *Lesot*). Enfin, une dernière catégorie, très minoritaire, concerne les noms de famille qui s'expliquent par un fragment de discours, comme *Cheramy*, surnom attribué à l'origine à un individu qui s'adressait fréquemment à ses interlocuteurs par l'interpellation *cher ami* !

À la fin du ^{xx}e siècle, on recense plus de 800 000 noms de famille différents en France, et quelque 115 000 dans les provinces francophones de Belgique, dont bien sûr un certain nombre de noms d'origine étrangère. Parmi eux, les plus fréquents sont constitués, comme le montre le tableau suivant, de noms de baptême et de surnoms lexicaux originaux.

Rang	France	Catégorie	Wallonie	Catégorie
1	<i>Martin</i>	nom de baptême	<i>Dubois</i>	surnom lexical
2	<i>Bernard</i>	nom de baptême	<i>Lambert</i>	nom de baptême
3	<i>Thomas</i>	nom de baptême	<i>Martin</i>	nom de baptême
4	<i>Petit</i>	surnom lexical	<i>Dumont</i>	surnom lexical
5	<i>Robert</i>	nom de baptême	<i>Dupont</i>	surnom lexical
6	<i>Richard</i>	nom de baptême	<i>Leclercq</i>	surnom lexical
7	<i>Durand</i>	nom de baptême	<i>Simon</i>	nom de baptême
8	<i>Dubois</i>	surnom lexical	<i>Laurent</i>	nom de baptême
9	<i>Moreau</i>	surnom lexical	<i>Renard</i>	nom de baptême
10	<i>Laurent</i>	nom de baptême	<i>Lejeune</i>	surnom lexical

Tableau 2. Les noms de famille les plus fréquents de France et de Wallonie

Les noms de famille moins diffusés portent souvent l'empreinte de la région où ils prirent naissance. Il en va ainsi pour le petit ensemble de noms s'expliquant par la désignation du grillon : aux *Grillon* du Centre de la France et du Jura suisse s'opposent les *Grelet* vendéens, les *Grillet* savoyards, les *Gril* languedociens et les *Grit* gascons, comme autant d'échos des noms respectifs de l'insecte dans les parlers de ces différentes régions. Mais la pression du français central fut marquante sur l'ensemble du domaine, de sorte que la quasi-totalité des noms de famille franco-provençaux et une partie non négligeable de ceux du domaine occitan ne survivent aujourd'hui que sous une forme plus ou moins francisée. En résumé, tant en toponymie qu'en anthroponymie, l'action du français s'est donc exercée à deux reprises, par des canaux bien distincts : au Moyen Âge, et notamment à travers ses dialectes, par la création de toutes pièces de noms de lieux et de personnes ; plus récemment, et en tout cas depuis le ^{xvi}e siècle, dans le cadre d'une vaste activité de renomination caractéristique de toute situation de dominance linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

- DAUZAT, A., 1988 [1949], *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France*, Paris, Guénégaud.
- FORDANT, L., 1999, *Atlas des noms de famille en France*, Paris, Archives et Culture.
- GERMAIN, J., et PIERRET, J.-M., 1997, « Onomastique », *Le Français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 207-22.
- HERBILLON, J., 1986, *Les Noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, Crédit Communal.
- HERBILLON, J., GERMAIN, J., 1996, *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane et dans les régions limitrophes (Flandre, France du Nord, Luxembourg)*, 2 vol., Bruxelles, Crédit Communal.

- JACCARD, H., 1978 [1906], *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, Genève, Slatkine.
- JONASSON, K., 1994, *Le Nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KREMER, D., (coord.), 1997, *Dictionnaire historique de l'anthroponymie romane (PatRom). Présentation d'un projet*, Tübingen, Niemeyer.
- MORLET, M.-T., 1997, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris, Perrin.
- MÜLLER, W., 1990, « Anthroponymie. Suisse », in HOLTUS, G. et al., *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, 544-8.
- NÈGRE, E., 1990/1991, *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35 000 noms de lieux*, 3 vol., Genève, Droz.